

07 sep 2018 -17:48

## Conseil des ministres du 7 septembre 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 7 septembre 2018 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

07 sep 2018 -17:48

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2018](#)

## Financement du projet SMART de l'Institut national des Radioéléments

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters et de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement du projet SMART de l'Institut national des Radioéléments (IRE).

L'IRE est l'un des principaux producteurs de molybdène-99, dont est issu le technétium-99, le radioélément le plus utilisé en médecine nucléaire dans le monde. Plus de 70% des procédures d'imagerie nucléaire y recourent pour la détection de maladies et l'examen des organes et de leur structure. Les applications les plus répandues sont les scintigraphies myocardiques, osseuses et pulmonaires. Concernant la production de molybdène-99, l'IRE devra adapter son modèle actuel de fabrication et procéder à la construction de nouvelles installations de production. L'IRE examine depuis plus de 5 ans la possibilité de faire appel à des technologies alternatives pour la production de molybdène-99. Les conclusions de ces études ont conduit l'IRE à se focaliser sur un système novateur de production directe par accélérateur de faisceaux d'électrons, à l'exclusion donc de toute utilisation d'uranium de fission. C'est l'objectif du projet SMART : Source of Medical Radioisotopes.

L'IRE a demandé une aide de l'Etat dans le cadre du Pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS). De la sorte, moyennant des investissements consentis par l'IRE pour la construction de deux lignes de production, la production actuelle par fission pourrait être remplacée en 2028 par la nouvelle technologie. Le gain principal de cette dernière réside dans le fait qu'elle produit environ 100 fois moins de déchets radioactifs que le processus actuel, et que ceux-ci sont d'une durée de vie beaucoup plus courte (déchets de catégorie A).

L'avantage pour l'Etat fédéral est donc une réduction importante des coûts liés au traitement et au stockage des déchets tels que générés actuellement. L'estimation de ces coûts, basée sur les prix actuels, s'élève à 230 millions d'euros sur 10 ans.

Le Conseil des ministres a donc marqué son accord sur le financement du projet SMART pour un montant de 52 millions d'euros pour la période 2019-2020. Dans l'intervalle, il attend la décision du conseil d'administration de l'IRE concernant la poursuite du projet. Enfin, il est demandé aux ministres de l'Economie et de l'Energie d'informer sans délai le Conseil des ministres de la décision du conseil d'administration, prévue pour le mois d'octobre 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et  
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Programme FED-tWIN pour une coopération durable entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités sur le plan de la recherche - Deuxième lecture

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Zuhail Demir, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal exécutant la loi instaurant un programme de coopération durable sur le plan de la recherche entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, a pour but de déterminer les modalités de la sélection des profils et de l'octroi de la subvention du nouveau programme de stimulation de la recherche scientifique, orienté vers une collaboration durable sur le plan de la recherche entre les établissements scientifiques fédéraux (ESF) et les universités. Ce programme, appelé FED-tWIN a été créé par la loi du 21 juillet 2017 instaurant un programme de coopération durable sur le plan de la recherche entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités.

Le programme FED-tWIN sera financé par l'autorité fédérale et reposera sur la création de profils de recherche communs, qui constituent des fonctions de recherche pour les chercheurs/professeurs qui sont recrutés selon un rapport 50/50% par un ESF et une université. Le fait que les chercheurs sont embauchés dans ce cadre dans une fonction qui relie pour ainsi dire les deux établissements permet la mise en place d'une coopération structurelle. Vu la spécificité des deux types d'établissement, des fonctions relativement uniques sont en outre créées, de sorte que les profils muséaux ou davantage axés sur l'application sont associés à un but de recherche.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Zuhail Demir, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030  
1000 Bruxelles  
Belgique

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Deuxième phase du programme-cadre BRAIN-be

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Zuhail Demir, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la deuxième phase du programme-cadre BRAIN-be (2018-2023) et sa mise en oeuvre.

Le programme BRAIN-be (Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks) est ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique belge : universités, établissements scientifiques fédéraux et centres de recherche. Le programme-cadre de recherche rencontre les besoins de connaissance des départements fédéraux et des établissements scientifiques fédéraux, en finançant des projets de recherche fondés sur l'ancrage européen et international.

Le programme permet le financement de trois types de projets de recherche :

- des projets interdisciplinaires sélectionnés dans le cadre d'appels thématiques nationaux
- des projets interdisciplinaires sélectionnés dans le cadre d'appels thématiques transnationaux, tels que les ERA-net et JPI
- des projets spécifiques pour les ESF, sélectionnés dans le cadre d'appel non thématique.

Il est structuré autour de trois piliers : Défis et connaissances du monde vivant et non-vivant, Science du patrimoine et Défis fédéraux de société.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Élargissement des missions et renforcement du rôle du service de conciliation fiscale

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à élargir les missions et à renforcer le rôle du service de conciliation fiscale.

La loi du 29 mars 2018 a créé au sein du service de conciliation fiscale du SPF Finances une "Cellule sanctions administratives" (CSA), qui a reçu pour mission de traiter les requêtes en remise ou modération des accroissements d'impôts et des amendes administratives en matière d'impôts sur les revenus, de taxes assimilées aux impôts sur les revenus et de droits et taxes divers.

L'article 8 de la loi du 29 mars 2018 a délégué au Roi le pouvoir de déterminer par arrêté les modalités d'application du transfert de la compétence relative à la remise des accroissements d'impôts et des amendes administratives fiscales pour trois groupes d'impôts :

- les impôts sur les revenus
- les taxes assimilées aux impôts sur les revenus
- les droits et taxes divers

De son côté, l'article 15 prévoit que le CSA sera opérationnel au plus tard le 1er janvier 2019 mais que le Roi peut prévoir une date antérieure.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant exécution des Chapitres 2 et 7 de la loi du 29 mars 2018 visant à élargir les missions et à renforcer le rôle du service de conciliation fiscale*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

07 sep 2018 -18:50

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2018](#)

## Rapportage sur le handistreaming : état de la situation

Sur proposition de la secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées Zuhail Demir, le Conseil des ministres a pris acte du rapportage sur le suivi du Plan d'action fédéral "handistreaming".

Ce dossier dresse un état de la situation des propositions approuvées en [Conseil des ministres du 15 juillet 2016](#) dans le cadre du handistreaming, impliquant qu'au moins deux propositions concrètes par domaine politique soient faites en vue d'intégrer la dimension du handicap. Il apparaît que l'impact potentiel de la mesure sur la vie des personnes handicapées et les éventuelles mesures correctives n'ont seulement été examinés que pour un nombre limité des mesures proposées. Par ailleurs, la société civile – et en particulier le Conseil supérieur national pour les Personnes handicapées – n'a été consultée que dans un nombre très limité de cas.

Sur base de tous ces éléments, il ressort que la méthode actuelle, dans laquelle l'analyse d'impact sur la vie des personnes handicapées est réalisée pour un nombre limité de mesures, n'est pas assez efficace pour parvenir à une application effective du principe de handistreaming. La secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées est dès lors chargée des missions suivantes :

- vérifier comment une prise en compte automatique de l'impact possible d'une politique sur la vie des personnes handicapées peut être promue, par quelle méthodologie cet impact potentiel peut être mesuré et évalué de manière efficace et faire rapport à ce sujet au plus tard en mars 2019
- réfléchir à l'application de l'analyse d'impact de la réglementation, élaborer d'éventuelles propositions d'amélioration dans ce cadre et faire rapport à ce sujet au plus tard en mars 2019
- réfléchir sur la façon dont les contacts bilatéraux entre les référents administratifs et les référents politiques peuvent être promus
- examiner ensemble avec le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, comment lors de l'élaboration des politiques, la consultation et les conseils par le Conseil Supérieure National des Personnes Handicapées aux Ministres et Secrétaires d'Etat peuvent être réalisés d'une manière plus effective et efficace

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Zuhail Demir, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030

1000 Bruxelles

Belgique

07 sep 2018 -17:48

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2018](#)

## Feu vert au projet Myrrha

La Belgique entend rester un acteur de niveau mondial en innovation dans des domaines clés tels que la médecine nucléaire et la production radio-isotopes médicaux, la recherche dans les matériaux nouveaux, dans les accélérateurs de particules et dans l'étude de la transmutation des déchets radioactifs pouvant constituer à terme une réponse à cette question.

Poursuivant ainsi la mise en œuvre de l'accord de gouvernement, les décisions déjà prises dans le passé en 2010 et en 2015, et en parfaite intégration avec les domaines "recherche et innovation", "médical" et "énergie" du Pacte national d'investissement stratégique initié par le gouvernement, et sur proposition des ministres compétents pour l'Economie, l'Energie et la Politique scientifique, le Conseil des ministres a décidé de réaliser en Belgique une nouvelle grande infrastructure de recherche sur le site du SCK-CEN à Mol : MYRRHA (Multipurpose Hybrid Research Reactor for High Tech Applications).

- La première phase sera construite, à savoir l'installation MINERVA constituée principalement d'un accélérateur de 100 MeV (Mega-électron-volts) et dont l'entrée en service est prévue avant 2026.
- De manière à disposer de toutes les informations pour permettre au gouvernement de prendre la décision suivante à l'horizon 2026, le développement et les études de l'installation MYRRHA seront poursuivies.
- Le gouvernement a également pris la décision de constituer une AISBL (association internationale sans but lucratif) comme structure d'accueil, dans le but de promouvoir le projet et de développer la participation de partenaires internationaux intéressés.
- Enfin, de manière à garantir toutes les chances de réussite au projet, le Conseil des ministres a décidé d'un financement structurel à hauteur de plus de 550 MEUR sur la période 2019-2038, d'une part pour couvrir d'ici à 2026, tant les investissements de l'installation MINERVA, que les études et le développement de l'installation, et d'autre part les coûts d'exploitations de l'installation MINERVA après 2027.
- Enfin, c'est également une réponse apportée par le Pacte national d'investissement stratégique, les retombées socio-économiques apportées par cet investissement sont nombreuses tant en terme d'emplois directs et indirects (plus de 600 emplois), que d'activité associée à la construction, à la fourniture de composants de haute technicité et de services, plusieurs domaines dans lesquels nos entreprises belges sont qualifiées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

Service de presse de Zuhail Demir, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030  
1000 Bruxelles  
Belgique

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Appui temporaire à l'opération française "Barkhane" au Sahel

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'appui temporaire à l'opération française "Barkhane" par l'engagement d'un avion de transport C-130.

La Défense met à disposition de la France un C-130 belge MINUSMA, dans le cadre de l'opération "Barkhane" au Sahel. Les missions en faveur de la MINUSMA restent toujours prioritaires. Pendant l'exécution de cette mission d'appui, toutes les conditions préalables UN et belges en matière de sécurité devront être respectées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Contribution belge à la mission "NATO Mission Iraq" en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution belge à la mission "NATO Mission Iraq" (NMI) avec deux spécialistes en communications en 2018.

Depuis 2017, l'OTAN a fourni un soutien militaire à la reconstruction de l'Irak. Dans ce cadre, le Conseil des ministres a donné son accord pour la participation de deux militaires du NATO Signal Battalion à la NMI à partir de fin septembre 2018 jusque fin 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Contribution belge à l'opération "Historical Ordnance Disposal" en Lituanie

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution belge à l'opération de déminage Historical Ordnance Disposal (HOD Ops) au large des côtes lituaniennes.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement opérationnel du navire de soutien logistique BNS Godetia avec environ 90 militaires dont un détachement Alouette III et cinq membres d'état-major belges, pendant le mois d'octobre 2018, pour environ deux semaines. Le BNS GODETIA contribuera, comme navire d'état-major, à la détection et à la destruction des mines marines et d'engins explosifs provenant des deux guerres mondiales dans les eaux territoriales et dans la Zone économique exclusive (ZEE) de la Lituanie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Introduction du procès-verbal électronique pour les services d'inspection du SPF Economie

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui introduit le procès-verbal électronique pour les services d'inspection du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ECTS) a développé le procès-verbal électronique (e-PV), qui est utilisé par les services d'inspection du secteur social. L'avant-projet a pour but de permettre aux services d'inspection du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie d'utiliser également le procès-verbal électronique, tel qu'il a été développé par le SPF ETCS. Afin de rendre cela possible, des modifications des dispositions précitées du Code pénal social s'imposent afin :

- d'intégrer les services d'inspection économiques dans la structure de gestion de l'e-PV
- de créer un régime propre en matière d'accès aux données du PV pour ces services d'inspection économiques

L'avant-projet de loi reconnaît l'utilisation de l'e-PV pour la rédaction des procès-verbaux par les agents désignés. Sa signature pourra se faire valablement au moyen de la carte d'identité électronique.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi portant l'introduction du procès-verbal électronique pour les services d'inspection du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et modifiant le Code pénal social*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Désignation du secrétariat de la commission d'experts instaurée dans le cadre de la lutte contre la discrimination

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens et de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des chances Zuhair Demir, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la commission d'experts dans le cadre de la lutte contre certaines formes de discrimination.

La loi du 10 mai 2007 visant à lutter contre certaines formes de discrimination, la loi réprimant certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie et la loi visant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes font l'objet d'une évaluation tous les cinq ans. La commission d'évaluation a été mise en place par un arrêté royal du 18 novembre 2015 et son premier rapport intermédiaire a été transmis au parlement en juin 2017.

Il avait alors été décidé qu'Unia serait chargé du secrétariat de cette commission d'experts. En effet, au moment de la publication de l'arrêté royal, la secrétaire d'état à l'Egalité des chances ne disposait pas encore de sa propre administration. La Cellule égalité des chances a entre-temps été créée en 2016 et se situe au SPF Justice. Afin de maintenir le rôle d'Unia comme organe indépendant, le projet d'arrêté royal prévoit que la Cellule égalité des chances reprenne désormais cette fonction de secrétariat de la commission d'experts.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 novembre 2015 fixant la composition de la Commission d'experts, leur désignation, et la forme et le contenu concret du rapport qu'elle est tenue de présenter en exécution de l'article 52, § 3, de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Zuhail Demir, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030

1000 Bruxelles

Belgique

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Nomination d'un juge d'expression française de la Cour constitutionnelle

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un juge d'expression française de la Cour constitutionnelle.

M. Michel Pâques, conseiller d'Etat au Conseil d'Etat, est nommé comme juge d'expression française de la Cour constitutionnelle, en remplacement de M. Jean Spreutels, admis à la retraite.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Composition du comité consultatif de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à modifier la composition du comité consultatif institué au sein de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

Le projet remplace les mentions à l'Association professionnelle des fabricants, importateurs et distributeurs de dispositifs médicaux et au Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs par les mentions aux organisations qui leur ont succédé, respectivement la Fédération belge de l'industrie des technologies médicales (beMedTech) et l'Association belge de recherche et d'expertise des organisations de consommateurs.

Le projet introduit également dans la composition du comité consultatif un représentant de BACHI (Belgian Association of the Consumer Healthcare Industry), qui représente un secteur concerné par une matière pour laquelle l'AFMPS est compétente.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 25 février 2007 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité consultatif institué auprès de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

07 sep 2018 -17:48

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2018](#)

## Participation du SPF Stratégie et Appui au G-Cloud API Gateway

Sur proposition du ministre de l'Agenda numérique et des Télécommunications Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation du SPF Stratégie et Appui (BOSA) au "G-Cloud API Gateway", plateforme de transaction tournée sur l'avenir.

Tous les services publics fédéraux échangent entre eux et avec des milliers d'instances externes et d'acteurs privés, des données numériques issues de différentes plateformes de transaction gérées par l'ONSS, e-Health, le SPF BOSA et le SPF Finances. Le bon fonctionnement de plusieurs centaines d'applications logicielles dépend de ces plateformes de transaction. Les anciennes plateformes de transaction comptabilisent un coût par processeur. Plus le nombre de transactions est élevé, plus la facture s'alourdit. Côté capacité, ils ont leurs limites. Il fallait une nouvelle plateforme de transaction centrale, permettant de gérer les coûts via une seule licence globale pour l'ensemble des pouvoirs publics indépendamment du nombre de processeurs, à laquelle peuvent être liées de nouvelles applications sur la base des dernières technologies, de manière rapide et sûre, via une interface simple.

Les coûts de licence et de maintenance seront répartis de manière proportionnelle sur la période 2018-2021 entre les quatre institutions : SPF Finances, e-Health, ONSS et SPF BOSA. Les coûts du projet ont été divisés par trois, car le SPF Finances a décidé de prévoir son propre projet et d'en assumer les coûts d'installation et d'intégration.

Le SPF BOSA souhaite conclure pour la réalisation de ce projet une modalité spéciale de collaboration portant la référence avec l'asbl Egov. Tant le rythme de croissance des applications existantes que celui des nouvelles applications et leurs besoins en capacité sont difficilement prévisibles. C'est la raison pour laquelle une répartition égale des coûts entre les participants a été choisie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.decroo.belgium.be>

07 sep 2018 -17:48

Appartient à [Conseil des ministres du 7 septembre 2018](#)

## Première partie du programme 2018 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la première partie du programme 2018 des prêts d'Etat à Etat.

Le Conseil des ministres a tout d'abord marqué son accord sur l'octroi d'un prêt d'État délié d'un montant de 8 millions d'euros en faveur du Burkina Faso pour le financement d'un projet de construction de 27 réseaux d'approvisionnement en eau dans la région Centre-Est. Ce prêt a reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo.

Le Conseil des ministres a également pris note de la modification de la deuxième partie de la troisième phase du projet "IT County Connectivity" au Kenya, financé par un prêt d'État d'un montant de 11.468.285 euros. Il a aussi approuvé la réduction de 11.880.000 euros du montant d'un prêt d'État de 11.970.000 euros accordé par le passé au Kenya pour la construction de la troisième phase d'un parc éolien et l'adaptation de la durée de remboursement de ce prêt d'État afin de pouvoir satisfaire aux conditions de concession imposée par l'arrangement OCDE.

Le Conseil des ministres a en outre décidé de préserver l'attractivité des crédits mixtes pour les banques en 2018 en fixant le rapport crédit commercial/prêt d'État pour les crédits mixtes à 31 % / 69 %. Enfin, il a pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2018.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations. En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.decroo.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du

Commerce extérieur

Rue Ducale 61

1000 Bruxelles

Belgique

07 sep 2018 -17:48

Appartient à Conseil des ministres du 7 septembre 2018

## Budget économique 2018-2019

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris acte des chiffres du budget économique 2018-2019 communiqués par l'Institut des comptes nationaux.

La croissance du PIB de la zone euro devrait atteindre 2,1 % cette année. Pour 2019, on s'attend à ce que la croissance fléchisse à 1,8 %. Ce scénario est entouré de risques importants. Une escalade des conflits commerciaux nuirait à la croissance de l'économie mondiale. De plus, le flou reste de mise sur le devenir des relations commerciales post-Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Enfin, les incertitudes concernant la politique budgétaire future menée par certains pays de la zone euro peuvent raviver la crainte d'une nouvelle crise de l'euro.

En s'établissant à 0,3 % au premier trimestre de 2018, la croissance du PIB belge s'est révélée inférieure aux attentes. Elle s'est ensuite quelque peu redressée pour atteindre 0,4% au deuxième trimestre. Ce rythme de croissance se maintiendrait au second semestre. Sur base annuelle, la croissance du PIB belge ralentirait légèrement, passant de 1,7 % en 2017 à 1,5 % en 2018, sous l'effet principalement du ralentissement de la croissance des exportations. La croissance de la demande intérieure fléchirait également en 2018, la modeste augmentation de la consommation des particuliers n'étant que partiellement compensée par la hausse temporaire des investissements publics. En 2019, la croissance tant des exportations que de la demande intérieure s'accélérait. Toutefois, sous l'impulsion de la dynamique des importations, la croissance du PIB se stabiliserait à 1,5 %.

Le nombre d'emplois créés sur l'ensemble des deux dernières années s'est élevé à 123 000 unités (soit une croissance moyenne de 1,3 % par an). Compte tenu d'une hausse plus soutenue du coût salarial, on s'attend, pour 2018 et 2019, à une progression moins prononcée de l'emploi, de l'ordre de 100 000 unités au total (1,1% par an en moyenne). Le nombre de travailleurs salariés dans le secteur marchand augmenterait de 79 000 unités et le nombre d'indépendants d'un peu plus de 21 000 unités, tandis que les créations d'emploi public (qui se sont encore élevées à 7 000 unités sur l'ensemble des deux dernières années) se limiteraient à près de 1 000 unités.

L'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, s'est élevée à 2,1 % en 2017. En 2018, les prix de toutes les matières premières énergétiques continuent de grimper, si bien que l'inflation ralentit à peine et devrait s'établir à 2 %. En 2019 aussi, l'inflation ne fléchirait que légèrement (jusqu'à 1,9%). D'une part, la quasi-stabilisation des prix de l'énergie exerce un effet modérateur. Mais d'autre part, la hausse des coûts intérieurs (suite aux tensions accrues sur le marché du travail) alimente l'inflation sous-jacente. La croissance de l'indice santé serait inférieure (1,7 %) à l'inflation en 2018 ; toutes deux évolueraient pratiquement au même rythme (1,8 %) en 2019. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction

publique et les allocations sociales (107,20) serait dépassé en décembre 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et  
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,  
chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique